

Appel à projet

Délai de dépôt des dossiers : du 21/12/2020 - 11:00 au **15/02/2021 - 16:00** - Heure de Paris

**Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation**

L’appel à projets « Entreprises engagées pour la transition écologique » a pour objectif d'accompagner les entreprises dans **l’industrialisation et la commercialisation** **de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l’environnement,** sur la base de travaux d’innovation déjà réalisés permettant de confirmer la pertinence des solutions retenues. Il soutiendra des projets couvrant des activités en vue de la mise sur le marché de l’offre innovante : investissements matériels permettant l’industrialisation de l’innovation, conception et mise en place du processus de fabrication, commercialisation de la solution….

Cet AAP fait l'objet de deux clôtures :

- Une clôture intermédiaire le 15 février 2021 à 16h   
- Une clôture finale le 5 avril 2021 à 16h

L’ADEME se réserve le droit de clore l’appel à projets avant cette date, notamment en raison du niveau de consommation de l’enveloppe allouée.

Les dossiers qui n'ont pas été déposés sur la plateforme de dépôt en version électronique et avant la date et l'heure de clôture ne sont pas acceptés.

**Avant le dépôt de dossier, il est demandé à l’entreprise de vérifier qu’elle utilise la version des documents de candidature téléchargeables sur cette page.**

**Contact :**[**aap.eete@ademe.fr**](mailto:aap.eete@ademe.fr)

**Région(s) ou pays concerné(s) :** National

**Pour en savoir plus :**  [Pour en savoir plus cliquer ici](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212)

[Cahier des charges de l'AAP EETE (pdf - 981,94 Ko)](https://appelsaprojets.ademe.fr/App_pub/visu_document.aspx?t=1aca3e7a-0af0-4808-a53f-222fe74bc149" \o "Cahier des charges de l'AAP EETE (pdf - 981,94 Ko) (Nouvelle fenêtre)" \t "_blank)